



**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

18h00 – Maison du Papier

L'an deux mil dix-huit, le douze décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier, à la suite des convocations adressées à domicile le 03 décembre 2018 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Messieurs Mathieu PRUVOST, Daniel DESCHODT, Alain MEQUIGNON, Vice-Présidents, Monsieur Jean-Michel BOUHIN, membre délégué,
Messieurs Michel PREVOST, Bertrand PRUVOST, Alexandre SANNIER, José BOUFFART, Julien DELANNOY, Jean-Luc HOCHART, Josse NEMPONT, Bernard HIBON, délégués titulaires,
Monsieur Alain MASSEZ délégué titulaire, jusqu'à la délibération 2018-49
Madame Marie-André BECKAERT, déléguée titulaire,
Messieurs Régis VERBEKE, David GILLET, délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Christian DENIS, Président ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST,
Monsieur Rachid BEN AMOR, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON,
Monsieur Dominique MARQUIS, délégué titulaire représenté par Monsieur Régis VERBEKE, délégué suppléant

Membres suppléants présents mais ne siégeant pas

Monsieur David GILLET

Absents excusés

Le nombre de votants présents jusqu'à la délibération 2018-49 était de : 15
Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant jusqu'à la délibération 2018-49 était de : 17
Le nombre de votants présents à compter de la délibération 2018-50 était de : 14
Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à compter de la délibération 2018-50 était de : 16
Le nombre de pouvoirs était de 2.
Le nombre de délégués suppléants ne siégeant pas était de 1.

Le Comité syndical est accueilli par M. PRUVOST, qui remercie les élus pour leur présence.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, M. PRUVOST propose l'adoption du compte rendu de la réunion du 09 juillet 2018 voté à l'unanimité, fait état des décisions de bureau, et le comité syndical nomme M. DESCHODT secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

Délibération 2018-40 : indemnité au Trésorier Principal

M. PRUVOST donne lecture du projet de délibération

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical décide :

- ▶ d'attribuer à M. Jean-Philippe BAUDRY, Trésorier Principal du Trésor Public de Saint-Omer à compter du 05 janvier 2018, sur présentation d'un décompte, une indemnité annuelle de conseil à compter du 05 janvier 2018.

M. DELANNOY souhaite connaître le montant de l'indemnité.

Mme REGNIER indique que le montant pour 2018 est de 530 € brut.

M. PREVOST s'interroge sur les conseils apportés par le Trésorier.

Le SmageAa sollicite le Trésorier au besoin, lequel apporte les réponses attendues.

Délibération votée à l'unanimité.

Délibération 2018-41 : Fixation des coûts "moyen journée" pour les financements Agence de l'Eau

M. PRUVOST donne lecture du projet de délibération

Au travers de son nouveau programme d'intervention, l'Agence de l'Eau Artois Picardie pourrait continuer de financer nombre des opérations du SmageAa.

Pour les dépenses internalisées, les demandes de subvention seront basées sur des coûts moyens journée par type de profil d'agent. Le coût moyen journée intègre l'ensemble des salaires, charges salariales et frais de fonctionnement et d'équipement (équipement du quotidien) liés à l'action financée.

Délibération votée à l'unanimité.

PREVENTION DES INONDATIONS

Délibération 2018-42 : mobilisation du champ d'expansion des crues – convention avec le SIDEALF

M. PRUVOST donne lecture du projet de délibération.

Dans le cadre de son programme de prévention des inondations à l'échelle de la vallée de l'Aa, le SmageAa aménage 10 sites de rétention temporaire des eaux appelés champ d'inondation contrôlée. L'un de ces champs d'inondation contrôlée est situé sur la commune de Saint-Martin d'Hardinghem et couvre en partie le périmètre de protection du captage de Saint-Martin d'Hardinghem. Or ce captage est un forage unique desservant, seul, 6 communes alentour.

Afin de combiner préservation de la ressource en eau potable et prévention des inondations il est proposé que le SmageAa apporte une aide complémentaire au SIDEALF, à celle des autres financeurs, à hauteur de 10 % du montant total HT de l'étude, de la maîtrise d'œuvre et des travaux avec un plafond de 100 000 €.

M. B PRUVOST informe que la convention a été étudiée et validée au Comité Syndical du SIDEALF.

M. HIBON s'inquiète de savoir comment agir en cas de pollution de l'eau à long terme ?

M. B PRUVOST répond que l'idée est de sécuriser la ressource par un second forage qui s'intégrera à plus long terme dans le programme mutualisé avec les autres préleveurs.

M. MEQUIGNON soutient les propos de M. PRUVOST et insiste sur l'urgente nécessité de sécuriser cette ressource.

Délibération votée à l'unanimité.

Délibération 2018-43 : PAPI – avenant à la convention de mandat - Blendecques

M. PRUVOST donne lecture du projet de délibération.

Conformément à la convention de mandat en date du 28 mars 2013, le SmageAa assure la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet de lutte contre les inondations sur la commune de Blendecques.

Les procédures réglementaires sont en cours. Les premiers travaux devraient débuter en 2019, sous réserve de la maîtrise foncière et de l'obtention de l'arrêté autorisant le projet.

Aussi il est proposé un avenant à la convention afin de :

- Changer la dénomination sociale de la CASO qui a pris la dénomination de Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer au 1er janvier 2017
- Modifier des modalités de remboursement pour la phase travaux afin d'assurer au SmageAa la trésorerie nécessaire pour procéder à l'avance des dépenses.

M. SANNIER demande des détails de l'impact du projet sur le parc du château de Westhove. Les travaux s'étendent de l'amont de la rue P. Obry à la rue du Balain.

M. MASSEZ souhaite connaître le montant total des travaux et l'échelonnement financier prévu. Le montant total est de 4 Millions d'€. Les travaux sont aujourd'hui prévus en 2019.

M. PREVOST s'interroge sur le risque d'inondation en amont et en aval. Le projet n'aggrave pas la situation ni en amont, ni en aval. Les ZEC compensent les volumes perdus du fait des digues.

M. MEQUIGNON ajoute qu'il s'agit de travaux complexes, mais qu'il faut faire confiance aux études qui ont été menées. Sans cela, la situation ne peut pas avancer et s'améliorer.

M. MASSEZ souhaite connaître l'avance du programme de réduction de vulnérabilité sur la commune. L'animation sera mise en œuvre prochainement.

Délibération votée à l'unanimité.

Délibération 2018-44 : Travaux rue des Prés Saint-Jean à Ergny – convention de mandat

M. PRUVOST donne lecture du projet de délibération.

Dans le cadre de son projet de lutte contre les inondations sur la rue des Prés Saint-Jean, la commune d'Ergny a sollicité l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour un financement de ces travaux. Ces derniers consistent à créer deux ponts et à dévier la voirie afin de la rendre hors d'eau. Pour être éligible à leur programme d'intervention, ces travaux doivent être rattachés à un projet de zone d'expansion des crues à proximité des aménagements projetés. Ces travaux, couplés au CIC 3, améliorent globalement la situation hydraulique du secteur.

Afin de permettre la réalisation de son projet, la commune d'Ergny souhaite mandater le SmageAa pour rattacher son projet aux travaux du CIC n°3 et, pour percevoir le financement de l'Agence de l'Eau pour son compte. Cette somme serait ensuite reversée à la commune.

La commune d'Ergny s'engage quant à elle à accompagner le SmageAa et la CCHPM dans la mise en œuvre des travaux d'hydraulique douce sur son territoire dès l'hiver 2018-2019.

Délibération votée à l'unanimité.

M. GILET demande si la commune d'Ergny accepte l'installation de fascines ?

M. PRETRE répond que oui, le blocage constaté devrait être levé grâce à cette mesure.

Délibération 2018-45 : PAPI - Animation agricole – demande de subvention

M. PRUVOST donne lecture du projet de délibération.

Pour l'accompagnement de cette mission de coordination, d'animation, de négociation, de réalisation des procédures administratives, de suivi des travaux des programmes d'hydraulique douce sur le bassin versant de l'Aa et de ses affluents, la sollicitation d'un financement sera demandée auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour la période 2019 à 2021, soit 3 ans.

Délibération votée à l'unanimité.

MISE EN VALEUR DES MILIEUX

Délibération 2018-46 : : Plan de gestion – animation – demande de subvention 2019-2021

M. DESCHODT donne lecture du projet de délibération.

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SmageAa) met en œuvre depuis sa création des plans de gestion sur l'Aa et ses affluents en amont de Saint-Omer. Depuis 2018 il met en œuvre un nouveau plan de gestion pour la période 2018-2027. Ce plan de gestion a pour objectif l'amélioration du fonctionnement écologique du milieu rivière, ainsi que le maintien du bon état écologique tel que l'entend la Directive Cadre sur l'Eau de 2000.

Afin de mettre en œuvre les actions du plan de gestion de l'Aa et de ses affluents, et de les évaluer, il est nécessaire que le responsable de projet Milieux du SmageAa soit affecté à plein temps sur cette mission.

La sollicitation d'un financement sera demandée auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour la période 2019 à 2021, soit 3 ans.

Délibération votée à l'unanimité.

Délibération 2018-47 : Rétablissement de la continuité écologique – Entreprise Reno de Medici BLENDECOUES SAS – Phase travaux

M. DESCHODT donne lecture du projet de délibération.

L'objectif proposé est de réaliser les travaux de restauration de la continuité écologique et sédimentaire sur l'ouvrage de l'entreprise Reno de Medici Blendecques SAS par une rivière de contournement.

Les travaux portent sur deux aménagements :

1 – Déplacement de la prise d'eau de process :

2 – Création de la rivière de contournement et travaux connexes :

Le coût des travaux est estimé à 460 000 €HT pour la station de relevage et 215 000 €HT pour la rivière de contournement.

L'opération serait financée par l'Agence de l'eau Artois-Picardie (à hauteur de 70%) et par l'Europe sur le programme FEDER (à hauteur de 30%) sur une partie du programme. Les travaux de création de la rivière de contournement seront entièrement financés par les partenaires.

Délibération votée à l'unanimité.

Délibération 2018-48 : Rétablissement de la continuité écologique – Moulin Suzette – Merck-Saint-Liévin – Phase travaux

M. DESCHODT donne lecture du projet de délibération.

L'objectif proposé est de réaliser les travaux de restauration de la continuité écologique et sédimentaire sur l'ouvrage nommé Moulin Suzette à Merck-Saint-Liévin par renaturation du site.

Pour ce site, la solution proposée par le SmageAa et le comité de pilotage suite aux avant projets est :

- Le retrait du système de vantellerie.
- Le déplacement du cours d'eau pour le remettre dans son axe et ainsi permettre le rééquilibrage de la pente du cours d'eau.
- Le réaménagement des berges en rive droite et gauche.

Le coût des travaux est estimé à 315 298 €HT pour la tranche ferme et 10 000 €HT pour l'option (retrait de l'ancienne turbine). Ces travaux pourraient être réalisés au cours de l'été 2019 ou 2020.

L'opération serait intégralement financée par l'Agence de l'eau Artois-Picardie (à hauteur de 70%) et par l'Europe sur le programme FEDER (à hauteur de 30%).

Délibération votée à l'unanimité.

Délibération 2018-49 : gestion écologique des sites- Partenariat avec le CEN

M. DESCHODT donne lecture du projet de délibération.

L'idée de la mise en place d'un partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Nord/Pas-de-Calais (CEN) est que celui-ci apporte une expertise scientifique et technique au SmageAa pour l'accompagner dans l'amélioration des connaissances et dans la mise en place de scénario de gestion permettant une prise en compte et une valorisation des espaces naturels liés à ces projets.

Périmètre d'intervention :

L'intervention du CEN pourra se faire sur 2 types de projets menés par le SmageAa en lien avec la gestion des zones humides :

- Les projets de restauration/réhabilitation de zones humides (RZH).
- Les projets de Champs d'Inondation Contrôlée (CIC).

Délibération votée à l'unanimité.

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Délibération 2018-50 : animation - Financement triennal

M. MEQUIGNON donne lecture du projet de délibération.

Le SmageAa assure l'animation de la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois depuis le 1^{er} juillet 2016. L'animation est assurée par un poste à temps plein inscrit au tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2016.

Les missions de l'animatrice sont les suivantes :

- Faire vivre le SAGE : coordination des réflexions collectives nécessaires à une mise en œuvre cohérente et efficace des programmes de travaux identifiés par le SAGE
- Faire respecter le SAGE : suivi administratif des projets d'aménagement ou de gestion dans le domaine de l'eau mais aussi hors du domaine de l'eau pour une bonne intégration des dispositions du SAGE
- Evaluer le SAGE : orienter les priorités d'actions et connaître l'avancement de la prise en compte de la politique de l'eau sur le territoire, et assurer la cohérence du SAGE avec l'évolution des réglementations dans le domaine de l'eau

La sollicitation d'un financement sera demandée auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour la période 2019 à 2021, soit 3 ans.

Délibération votée à l'unanimité.

FINANCES

Délibération 2018-51 : Décision modificative n°2

M. MEQUIGNON donne lecture du projet de délibération

Un mouvement de crédit de 600€ est nécessaire afin de pouvoir solder la dépense liée aux travaux de rétablissement de la continuité écologique sur le site du Moulin de Mombreux.

Délibération votée à l'unanimité.

Délibération 2018-52 : Création d'une régie de recettes « animations pédagogiques » - acte constitutif

Afin de pouvoir encaisser les recettes issues des animations pédagogiques, une régie de recettes est indispensable.

La régie encaisse les produits suivants : « participation à des animations pédagogiques liées à la sensibilisation aux enjeux du SAGE de l'Audomarois »

Délibération votée à l'unanimité.

La séance prend fin à 19h15. M. PRUVOST remercie encore chaque élu pour sa présence et invite l'assistance à prendre le verre de l'amitié.

Le président,
Christian DENIS

